



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 4 juin 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Julie Godard, directrice générale, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 20h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

208/04-06-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en reportant les items suivants à une prochaine séance :

- D.3 Appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation : Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver*
- F.6 Adoption du Règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville*
- K.1 Approbation du protocole d'entente entre la Ville et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »*

en ajoutant l'item suivant :

- D.8 Achat d'un tracteur Kubota modèle BX25*

et en déplaçant l'item suivant :

- C.2 Indicateurs de gestion 2011*

immédiatement après la première période de questions du public.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 mai 2012 sur le premier projet de Règlement numéro 201 et les projets de règlements numéros 202, 203 et 204
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 mai 2012



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40004
2. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40005

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2012

C Gestion administrative

1. Embauche et mouvement de personnel
2. Indicateurs de gestion 2011- *déplacé*
3. Carte Visa Desjardins
4. Octroi d'une banque d'heures additionnelles pour les activités syndicales

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville : Vente de biens
2. Appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation : Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest
3. Appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation : Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver - *reporté*
4. Appel d'offres numéro 2009-11 : Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles : Option de renouvellement de contrat
5. Mandat pour la réalisation d'un sondage de nos citoyens : Modification aux résolutions numéros 020/16-01-12 et 127/02-04-12
6. Ratification de l'achat d'armoires de cuisine pour la nouvelle maison des jeunes dans le secteur Sainte-Véronique
7. Mandat à titre de négociateur et porte-parole
8. *Achat d'un tracteur Kubota modèle BX25*

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 206 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage
2. Avis de motion : Règlement numéro 207 modifiant le Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

F Adoption des règlements

1. Adoption du Règlement numéro 200 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Adoption du Règlement numéro 201 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Adoption du Règlement numéro 202 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Adoption du Règlement numéro 203 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Adoption du Règlement numéro 204 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
6. Adoption du Règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville - *reporté*

G Sécurité publique

1. Embauche de pompiers : Modification à la résolution numéro 173/07-05-12
2. Approbation de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge

H Transport routier

1. Approbation de l'entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge : Annulation de la résolution numéro 175/07-05-12
2. Signataires des documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec

I Hygiène du milieu

1. Intention d'acquérir le réseau d'aqueduc Bellevue et demande d'aide financière sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Approbation du renouvellement de l'entente entre Tricentris, centre de tri, et la Ville
2. Appui à la demande de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge concernant l'affichage au contournement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

K Loisirs et culture

1. Approbation du protocole d'entente entre la Ville et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » - *reporté*
2. Proclamation des Journées de la culture
3. Participation aux Journées de la culture
4. Programme Katimavik
5. Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille
6. Demande de l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » : Contribution pour le marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge
7. Plage Michel-Jr-Lévesque : Problèmes d'affaissement

L Divers

1. Souper spaghetti de la Société d'histoire du Canton Turgeon
2. Tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

209/04-06-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

210/04-06-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 17 MAI 2012 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201 ET LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 202, 203 ET 204

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 mai 2012 sur le premier projet de règlement numéro 201 et les projets de règlements numéros 202, 203 et 204;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 mai 2012 portant sur :

- le premier projet de Règlement numéro 201 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage,
- le projet de Règlement numéro 202 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction,
- le projet de Règlement numéro 203 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement,
- le projet de Règlement numéro 204 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),

soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

211/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 17 MAI 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 mai 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 17 mai 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

INDICATEURS DE GESTION 2011

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose et présente en résumé le document intitulé « Indicateurs de gestion 2011 » de la Ville de Rivière-Rouge tel que préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 22 mars 2012 et transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Mme Nicole Bouffard, MM. Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 20h00.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

212/04-06-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40004

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 31A-16, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 107, chemin du Lac-Boileau Est, matricule 9639-42-8022;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'agrandissement de la résidence principale à 5.39 mètres et à 5.68 mètres alors que la réglementation actuelle exige une marge de recul de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est localisé à 11,70 mètres de l'assiette du chemin du Lac-Boileau Est;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne peut pas agrandir du côté gauche en raison de la localisation de l'installation septique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne désire pas agrandir et déplacer son agrandissement vers l'arrière de la propriété en raison de la présence d'un talus important;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement n'affectera pas la bande de protection riveraine de la propriété;

CONSIDÉRANT que cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure numéro 2012-40004 et ainsi autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à 5.39 mètres et à 5.68 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

Qu'il est également suggéré aux propriétaires de remplacer le système sanitaire qui date de l'année 1980.

ADOPTÉE

213/04-06-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40005

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 61B-14-5, rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, correspondant à l'adresse civique 432, chemin St-Amant, matricule 1465-11-6517;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser et permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 17.5 mètres, 18.5 mètres, 18.7 mètres et 19 mètres alors que la réglementation actuelle exige une distance minimale de 20 mètres de la ligne des hautes eaux (cote d'exploitation);

CONSIDÉRANT que cette demande n'affecte pas la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure numéro 2012-40005 et de régulariser et permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 17.5 mètres, 18.5 mètres, 18.7 mètres et 19 mètres alors que la réglementation actuelle exige une distance minimale de 20 mètres de la ligne des hautes eaux (cote d'exploitation) conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

214/04-06-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2012

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes de mai 2012 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 19272 à 19624) :	181 931,67 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	90 504,43 \$
Comptes courants (ch. # 120693 à 120890) :	361 281,98 \$
Total :	633 718,08 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

215/04-06-12

EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- Mme Julie Boileau, à titre d'étudiante au poste de responsable adjointe du camp de jour à compter du 27 avril 2012;
- Mme Catherine Boileau, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- M. Samuel Courtemanche Rochon, à titre d'étudiant au poste d'animateur pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Marylie Daigneault, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Élisabeth Deacur, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Malyka Gruber Bureau, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Raphaëlle Latreille, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

- Mme Kim Létourneau, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Alexandra Poirier, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Éloïse Raymond, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Émilie Raymond, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'accorder à Mme Josée Paulin, à compter du 18 mai 2012, la classe salariale 7, échelon 3, dans son poste temporaire de commis-comptable.

ADOPTÉE

216/04-06-12

Remplacée par la
résolution numéro
254/03-07-12

CARTE VISA DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De demander à « Visa Desjardins » d'émettre une carte de crédit pour la Ville de Rivière-Rouge au nom de la nouvelle directrice générale, Mme Julie Godard, et d'annuler en conséquence la carte de crédit émise pour la Ville de Rivière-Rouge au nom de l'ancien directeur général, M. Alain Deslauriers.

ADOPTÉE

217/04-06-12

OCTROI D'UNE BANQUE D'HEURES ADDITIONNELLES POUR LES ACTIVITÉS SYNDICALES

CONSIDÉRANT que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, appelé « le Syndicat », a utilisé la banque de cent-vingt (120) heures qui lui était allouée en 2012 aux termes de la convention collective en vigueur pour les activités syndicales ainsi que pour les années précédentes;

CONSIDÉRANT que les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville et ledit Syndicat ne sont pas encore terminées;

CONSIDÉRANT que le Comité de négociations de la Ville recommande d'octroyer au Syndicat une banque additionnelle d'heures, ponctuelle et non renouvelable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'octroyer au Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2867, une banque additionnelle d'heures, ponctuelle et non renouvelable, de cent-trente-deux (132) heures pour les activités syndicales, décrites à l'article 6.12 de la convention collective de travail, ne pouvant être utilisée qu'au cours de l'année 2012.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

218/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE : VENTE DE BIENS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de cinq (5) biens matériels excédentaires de la Ville, publié au journal L'Information du Nord le 16 mai 2012, le résultat de l'ouverture des soumissions du 31 mai 2012 est le suivant :

Soumissionnaire Date (et heure) de réception de la soumission	Bien matériel soumissionné	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Fer et Métaux R.H. inc. Le 24 mai 2012	Camion de marque Chevrolet, modèle S10, année 1995, moteur 4.3 litres	150,00 \$
M. Clément Sirois Le 29 mai 2012	Camion de marque Chevrolet, modèle S10, année 1995, moteur 4.3 litres	401,00 \$
M. Clément Sirois Le 29 mai 2012	Camion de marque GMC, modèle Jimmy (accidenté), année 1999, moteur 4.3 litres	501,00 \$
M. André Rochon Le 31 mai 2012 (à 11h15AM)	Camion de marque GMC, modèle Jimmy (accidenté), année 1999, moteur 4.3 litres	500,00 \$
Entreprise Martin Gareau enr. Le 31 mai 2012 (à 10h11AM)	Benne 14 pieds pour camion	650,00 \$
M. David Lavigne et M. Yan Bouchard Le 29 mai 2012	Pompe à pression de marque Wajax, 9 forces, non fonctionnelle : chambre et piston à refaire (pompe ayant plus de 30 ans d'utilisation à son actif)	400,00 \$
Mme Mélanie Paradis Le 30 mai 2012	Cafetière de marque Keurig (préparant une tasse de café à la fois)	71,00 \$

CONSIDÉRANT l'étude de toutes les soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et ses recommandations quant à la disposition des biens énumérés précédemment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- du camion de marque Chevrolet, modèle S10, année 1995, moteur 4.3 litres, à M. Clément Sirois au montant de 401,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission;
- du camion de marque GMC, modèle Jimmy (accidenté), année 1999, moteur 4.3 litres, à M. Clément Sirois au montant de 501,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

- de la benne 14 pieds pour camion, à « Entreprise Martin Gareau enr. » au montant de 650,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission;
- de la pompe à pression de marque Wajax, 9 forces, pompe non fonctionnelle : chambre et piston à refaire (pompe ayant plus de 30 ans d'utilisation à son actif), à M. David Lavigne et M. Yan Bouchard au montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission;
- de la cafetière de marque Keurig (préparant une tasse de café à la fois), à Mme Mélanie Paradis au montant de 71,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les quinze (15) jours de l'approbation de sa soumission par le conseil municipal.

Que la prise de possession de chaque bien vendu soit effectuée conformément à la description du bien à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public daté du 7 mai 2012 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville » et conformément aux soumissions retenues.

ADOPTÉE

219/04-06-12

Modifiée par la
résolution numéro
255/03-07-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-03 SUR INVITATION : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-MARSAN OUEST

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 4 juin 2012.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies/entreprises choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, le 29 mai 2012 pour la réalisation de travaux décrits sommairement comme suit :

La fourniture, la préparation finale avant pavage, la compaction et la pose de matériel bitumineux (type de mélange EB14 et type de bitume PG58-34). Le matériel désiré doit respecter la composition présentée à la fiche technique « A » jointe au document d'appel d'offres pour le matériel de type EB14 à fournir et sa mise en place. La mise en place du matériel doit être faite sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, dans le secteur Marchand de la Ville, pour un total de plus ou moins 564 tonnes métriques.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 27 juin 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 27 juin 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

220/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-11 : COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : OPTION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2009-11 intitulé « Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles », le conseil municipal, par la résolution numéro 397/07-12-09, adoptée à la séance du 7 décembre 2009 :

- a adjugé le contrat relatif à la collecte et au transport des matières recyclables et des matières résiduelles à « Services Sanitaires J.L.R. Cloutier inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2010 se terminant le 31 décembre 2012 au coût de 170 000,00 \$ plus les taxes pour l'année 2010, 175 000,00 \$ plus les taxes pour l'année 2011 et 180 000,00 \$ plus les taxes pour l'année 2012;
- s'est réservé le droit, à la fin de cette période, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, de renouveler le marché pour deux (2) ans aux montants forfaitaires indiqués dans la soumission retenue par la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que le montant d'option de renouvellement de contrat pour les années additionnelles 2013 et 2014 est raisonnable et avantageux pour la Ville et qu'il n'y a pas lieu de procéder à un appel d'offres en 2012 dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De se prévaloir de la clause d'option de renouvellement de contrat en adjugeant le contrat relatif à la collecte et au transport des matières recyclables et des matières résiduelles à « Services Sanitaires J.L.R. Cloutier inc. », pour les deux (2) années additionnelles en option de renouvellement, soit pour les années 2013 et 2014 aux montants forfaitaires suivants :

- pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 au coût de 185 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au coût de 195 000,00 \$ plus les taxes applicables;

le tout conformément à sa soumission datée du 18 novembre 2009.

Que les travaux de collecte et de transport des matières recyclables et des matières résiduelles soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2009-11 de la Ville daté du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

221/04-06-12

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN SONDAGE DE NOS CITOYENS : MODIFICATION AUX RÉOLUTIONS NUMÉROS 020/16-01-12 ET 127/02-04-12

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'ajout d'une somme maximale de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables, au montant prévu aux résolutions numéros 020/16-01-12 et 127/02-04-12, adoptées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

aux séances du 16 janvier 2012 et du 2 avril 2012, pour faire les deux (2) présentations du sondage réalisé par la firme « Léger Marketing inc. », conformément à la proposition de cette entreprise adressée à la Ville le 17 mai 2012.

ADOPTÉE

NOTE : M. Denis Lacasse, conseiller, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt découlant d'un lien familial et il revient après à son poste.

222/04-06-12

RATIFICATION DE L'ACHAT D'ARMOIRES DE CUISINE POUR LA NOUVELLE MAISON DES JEUNES DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des loisirs et de la culture a demandé des prix pour la fourniture et la pose d'armoires de cuisine pour la nouvelle maison des jeunes dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que le plus bas prix obtenu provient de « Ébénisterie André Lacasse »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De ratifier le contrat accordé par le directeur du Service des loisirs et de la culture à « Ébénisterie André Lacasse », pour une somme de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables, relativement à la fourniture et à la pose d'armoires de cuisine pour la nouvelle maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

223/04-06-12

MANDAT À TITRE DE NÉGOCIATEUR ET PORTE-PAROLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder un mandat à M. Alain Deslauriers pour agir à titre de négociateur et porte-parole sur le Comité patronal de négociations de la nouvelle convention collective de travail, conformément à son offre de service du 16 avril 2012.

ADOPTÉE

224/04-06-12

ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA MODÈLE BX25

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'acheter un tracteur Kubota modèle BX25 avec différents accessoires de la compagnie « Ventes et Services Ste-Marie Enr. », au montant total de 19 500,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition de cette entreprise du 4 juin 2012.

Que les coûts liés à ce contrat soient acquittés à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 23 000,00 \$ devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 206 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 207 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 207 modifiant le Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

225/04-06-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Suivant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et tous les membres du conseil municipal déclarant l'avoir lu, renoncent à sa lecture, celle-ci n'est donc pas nécessaire.

Le greffier mentionne notamment l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 200 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 200 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

226/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Suivant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et tous les membres du conseil municipal déclarant l'avoir lu, renoncent à sa lecture, celle-ci n'est donc pas nécessaire.

Le greffier mentionne notamment l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Normand Gravel lors de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mai 2012, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de Règlement numéro 201 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que suite à cette assemblée publique de consultation, un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire ajournée du 17 mai 2012;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter à l'égard du second projet de Règlement numéro 201 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 201 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

227/04-06-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Suivant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et tous les membres du conseil municipal déclarant l'avoir lu, renoncent à sa lecture, celle-ci n'est donc pas nécessaire.

Le greffier mentionne notamment l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mai 2012, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le projet de Règlement numéro 202 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 202 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 202 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction est reproduit au livre des règlements.

228/04-06-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Suivant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et tous les membres du conseil municipal déclarant l'avoir lu, renoncent à sa lecture, celle-ci n'est donc pas nécessaire.

Le greffier mentionne notamment l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mai 2012, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le projet de Règlement numéro 203 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 203 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

229/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Le texte intégral du Règlement numéro 203 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est reproduit au livre des règlements.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Suivant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et tous les membres du conseil municipal déclarant l'avoir lu, renoncent à sa lecture, celle-ci n'est donc pas nécessaire.

Le greffier mentionne notamment l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire ajournée du 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mai 2012, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le projet de Règlement numéro 204 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 204 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 204 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

230/04-06-12

EMBAUCHE DE POMPIERS : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 173/07-05-12

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 173/07-05-12 adoptée à la séance du 7 mai 2012 par la résolution suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

« D'approuver l'embauche des pompiers volontaires suivants au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un (1) an à compter de la présente :

- pour les secteurs L'Annonciation et Marchand :
Mme Karine Cloutier et M. Johnny Durand;
- pour le secteur Sainte-Véronique :
Mme Geneviève Poirier-Beauchamp, M. Marc-André Décaire et M. Éric Fugère.

Que ces pompiers volontaires ainsi embauchés soient autorisés à suivre la formation requise à ce titre et soient rémunérés aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires. ».

ADOPTÉE

231/04-06-12

APPROBATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de services aux sinistrés devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société canadienne de la Croix-Rouge, au coût de 0,15 \$ per capita par année pour une durée de trois (3) ans à partir de la date de signature de l'entente en 2012, soit pour les années 2012, 2013 et 2014.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier et directeur général adjoint à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

232/04-06-12

APPROBATION DE L'ENTENTE POUR L'ARROSAGE DES AMÉNAGEMENTS DE FLEURS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE : ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 175/07-05-12

CONSIDÉRANT qu'une représentante de la Caisse Desjardins de la Rouge a informé la Ville que la Caisse Desjardins de la Rouge ne concluait pas d'entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge pour la saison d'été 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 175/07-05-12 adoptée à la séance du 7 mai 2012 relative à l'approbation de l'entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge pour la saison d'été 2012.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

233/04-06-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

SIGNATAIRES DES DOCUMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF REQUIS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que M. Sylvain Labelle ou M. André Meilleur soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 446/07-11-11 adoptée à la séance du 7 novembre 2011.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

234/04-06-12

INTENTION D'ACQUÉRIR LE RÉSEAU D'AQUEDUC BELLEVUE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a construit, pour en faire immédiatement cession à la Ville, une prolongation du réseau d'aqueduc de la Ville le long de la rue L'Annonciation Nord pour desservir le réseau privé d'aqueduc Bellevue qui, avant d'être connecté au réseau de la Ville, avait fait l'objet d'une contamination suite à la réalisation des travaux du ministère des Transports du Québec dans le nouveau tronçon du contournement de la route 117;

CONSIDÉRANT que le réseau privé d'aqueduc Bellevue est non conforme, vétuste et construit de tuyaux de carlon de 50 mm de diamètre plutôt qu'en PVC DR-18 et qu'il contribue à la mauvaise qualité de l'eau potable dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du réseau privé d'aqueduc Bellevue offre de céder gratuitement à la Ville toutes les infrastructures de ce réseau, incluant un bâtiment avec des pompes, à condition qu'il lui soit consenti un droit de passage par la Ville lors de la cession officielle des infrastructures pour permettre à ce propriétaire d'avoir accès à son terrain situé en amont du réseau;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'accepter cette cession mais conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc afin de remplacer le réseau privé d'aqueduc Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'informer le propriétaire du réseau d'aqueduc privé Bellevue et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) de l'intention de la Ville de Rivière-Rouge de se porter gratuitement acquéreur de ce réseau, sans le bâtiment contenant les équipements de pompage et sans octroi d'un droit de passage en faveur du vendeur pour lui permettre d'avoir accès à son terrain situé en amont du réseau. Cette cession étant toutefois conditionnelle à l'obtention d'une aide financière par la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc en remplacement de celui qui sera cédé à la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

D'autoriser, sous ces conditions, la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc municipal pour remplacer le réseau privé d'aqueduc Bellevue et d'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) que la Ville de Rivière-Rouge s'engage, en cas d'octroi de subvention dans le cadre du programme ci-dessus, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville la demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) et tout autre document utile ou nécessaire de ce programme.

De transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT), une évaluation préliminaire des coûts du projet de construction d'un nouveau réseau d'aqueduc dans le secteur Bellevue de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

235/04-06-12

APPROBATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE TRICENTRIS, CENTRE DE TRI, ET LA VILLE

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de renouveler l'entente entre Tricentris, centre de tri, et la Ville intervenue en janvier 2010 pour les années 2010, 2011 et 2012, tel renouvellement étant pour une autre période de cinq (5) années, soit jusqu'au 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge peut octroyer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à l'article 573.3 deuxième alinéa de la *Loi sur les cités et villes* et que Tricentris en est un;

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement d'entente proposé par Tricentris, centre de tri, figurant en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de l'entente à intervenir entre Tricentris, centre de tri, et la Ville de Rivière-Rouge, pour une période de cinq (5) ans, soit du 13 avril 2012 au 13 avril 2017, relative au triage des matières recyclables en provenance du territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier et directeur général adjoint à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

236/04-06-12

APPUI À LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) DE RIVIÈRE-ROUGE CONCERNANT L'AFFICHAGE AU CONTOURNEMENT

CONSIDÉRANT que la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge a reçu de nombreuses plaintes concernant un manque d'indications aux entrées de la Ville dans le nouveau tronçon de contournement de la route 117;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de personnes, faute de signalisation adéquate de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) en approche et sur le contournement de la route 117, se retrouvent dans les municipalités de L'Ascension, Nominingue et parfois même Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT que l'absence de signalisation adéquate de la part du ministère des Transports du Québec fait perdre à l'artère commerciale du secteur L'Annonciation de la Ville de Rivière-Rouge plusieurs visiteurs et, par le fait même, plusieurs clients pour les cent quinze (115) commerçants qui sont présents au centre-ville;

CONSIDÉRANT le risque de dévitalisation du centre-ville que peut occasionner le contournement avec des conséquences importantes sur l'économie locale;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec devait, selon sa présentation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, contribuer au maintien de l'activité économique de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) accélère le processus d'affichage et enclenche les actions nécessaires de façon à ce que l'affichage, tel que montré aux plans du ministère des Transports du Québec réalisés par M. Alexandre Ferrari, soit installé avant le 15 juin 2012 avec l'ajout dans ces plans des indications suivantes, à savoir : une affiche indiquant l'hôpital à la sortie centre-ville et une enseigne indiquant la rue L'Annonciation Nord juste avant le carrefour giratoire nord.

De transmettre une copie de la présente résolution à :

- Mme Martine Loiselle, directrice de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge;
- M. Alain Paquet, ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle;
- M. Luc Cossette, au ministère des Transports du Québec à Saint-Jérôme;
- M. Pier Thibault, au ministère des Transports du Québec à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

237/04-06-12

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Rivière-Rouge et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

238/04-06-12

PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe à l'organisation et à la tenue d'activités à la bibliothèque, à la gare et au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le cadre des *Journées de la culture* les 28, 29 et 30 septembre 2012 et de défrayer les coûts s'y rapportant.

ADOPTÉE

239/04-06-12

PROGRAMME KATIMAVIK

CONSIDÉRANT que le programme Katimavik a vu le jour il y a trente-cinq (35) ans et qu'il a permis à chaque année à plus de 1 000 jeunes volontaires canadiens de découvrir leur pays en aidant par le bénévolat des milliers d'organismes communautaires à but non lucratif dans la réalisation de leurs activités et projets;

CONSIDÉRANT que ces organismes bénéficient gracieusement de l'aide des jeunes volontaires du programme Katimavik œuvrant dans divers créneaux, tels que la pauvreté, les services sociaux, l'environnement, la culture, les sports, les loisirs et la justice sociale;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation récente de Patrimoine Canada, ministère responsable du programme Katimavik, indique clairement que ce programme et ses activités sont, non seulement pertinents, importants et précieux, que l'organisme atteint ses objectifs et que ses programmes correspondent aux priorités gouvernementales et aux objectifs stratégiques du ministère;

CONSIDÉRANT qu'au cours des trente-cinq (35) dernières années, Katimavik a contribué de manière très significative à façonner un Canada responsable sur le plan civique, en misant sur le pouvoir de ses jeunes bénévoles pour aider les gens dans le besoin dans les collectivités hôtes, et ce, partout au Canada;

CONSIDÉRANT que durant toutes ces années, plus de 30 000 jeunes Canadiens ont fait une nette et toujours très appréciée différence dans des milliers de collectivités, d'un océan à l'autre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que ces jeunes volontaires ont acquis de précieuses compétences sur le plan du travail, de la vie quotidienne, du sens de la responsabilisation personnelle et du leadership tout en augmentant leur goût pour le développement communautaire et l'engagement civique;

CONSIDÉRANT que les parents ont l'esprit en paix en sachant que leurs fils et leurs filles participent à un programme bien structuré et éprouvé qui contribuent positivement à la transition à la vie adulte de leurs jeunes;

CONSIDÉRANT que la mission de Katimavik, qui est de promouvoir et d'inculquer la responsabilité sociale et la participation civique à long terme, et de permettre aux jeunes volontaires qui adhèrent au programme d'acquérir des compétences professionnelles, est plus nécessaire que jamais, tout comme l'aide tangible fournie aux partenaires de travail à but non lucratif dans les collectivités partout au Canada afin qu'ils puissent dispenser des services essentiels à ceux qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT que la volonté de l'organisation Katimavik est « AGIR, APPRENDRE, BÂTIR UN PAYS ... UNE COMMUNAUTÉ À LA FOIS »;

CONSIDÉRANT qu'alors que l'engagement civique et la participation aux élections atteignent depuis quelques années des creux historiques, et que les taux de chômage des jeunes est actuellement le double de la moyenne nationale, c'est clairement le pire moment de mettre fin au programme Katimavik que vient de décider le gouvernement conservateur fédéral de M. Stephen Harper lors de la présentation du dernier budget fédéral du 29 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière Rouge demande au Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, de reconnaître à sa juste valeur les très nombreux et indéniables bénéfices qu'apportent le programme Katimavik à la fois aux jeunes volontaires qui s'inscrivent dans ses programmes, qu'aux communautés canadiennes qui les accueillent à bras ouverts de même que tous les organismes à but non lucratif (OBNL) qui profitent des heures de bénévolats inestimables de ces jeunes.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, de sursoir immédiatement à ses intentions annoncées dans son dernier budget de mettre fin au programme Katimavik et, tout au contraire, de le reconduire pour encore plusieurs années à venir.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

240/04-06-12

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Rivière-Rouge au Carrefour action municipale et famille pour la période du 15 mai 2012 au 14 mai 2013, pour une somme de 68,50 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

De désigner Mme la conseillère Diane Gargantini pour agir au sein de cet organisme au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à titre de personne responsable du dossier de la famille.

ADOPTÉE

241/04-06-12

DEMANDE DE L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » : CONTRIBUTION POUR LE MARATHON DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » adressée au conseil municipal pour l'obtention d'une contribution afin de l'aider à mettre de l'avant la première édition du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge qui aura lieu le 14 octobre 2012;

CONSIDÉRANT le caractère novateur de ce projet et les retombées touristiques et commerciales d'un tel évènement, à court et à long terme, pour la Ville de Rivière-Rouge et la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 1 000,00 \$ à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » afin de l'aider à mettre de l'avant la première édition du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

242/04-06-12

PLAGE MICHEL-JR-LÉVESQUE : PROBLÈMES D'AFFAISSEMENT

CONSIDÉRANT que la plage Michel-Jr-Lévesque, située aux abords du lac Tibériade dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge, connaît actuellement des problèmes d'affaissement causés par la glaise qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de cette plage;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est exigé pour intervenir sur cette plage afin de faire les travaux visant à contrer cette problématique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville à demander et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, toute demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour des travaux visant à contrer l'affaissement de la plage Michel-Jr-Lévesque, ainsi que tout autre document demandé par le dit ministère en relation avec cette autorisation.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

DIVERS

243/04-06-12

SOUPER SPAGHETTI DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON TURGEON

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de dix (10) billets pour le souper spaghetti du 9 juin 2012 de la Société d'histoire du Canton Turgeon qui aura lieu à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique de la Ville, à raison de 10,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

244/04-06-12

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le premier tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le 11 juillet 2012 au Club de golf de Nominingue, à raison de 120,00 \$ chacun; les bénéfices recueillis de ce tournoi de golf seront remis aux maisons des jeunes du secteur de la Rouge.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil répondent aux questions adressées par le public.

245/04-06-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h50.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge